Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8470827
Centre d'intérêt: 260

Fédération des cégeps (Québec) Commission des affaires étudiantes.

Rapport du comité sur les handicapés / présenté par la Commission des affaires étudiantes. -- [Montréal] : Fédération des cégeps, Commission des affaires étudiantes, 1983.
14,13 p. ; 28 cm.

Bibliogr.: p. 2.

Descripteur(s): *Handicapé *Services aux handicapés *Accueil des étudiants *Intégration scolaire *Questionnaire *Collégial (Niveau)

Le comité pour les personnes handicapées créé par la Fédération des cégeps a réalisé, en 1982, une enquête dans le but de faire ressortir quelles sont les réalisations des cégeps en ce qui concerne l'accueil et le support des étudiants handicapés. Le présent rapport constitue une synthèse des résultats de cette enquête et des réflexions qui en découlent; il formule aussi des recommandations quant aux prochaines actions à mener. Le rapport préliminaire de l'enquête proprement dite (essentiellement le questionnaire et les réponses qui y ont été données) est joint à ce document.

L'enquête a eu lieu au cours de l'été et de l'automne 1982, à l'aide d'un questionnaire (reproduit en annexe) qui a été distribué aux directeurs des services aux étudiants des cégeps. Sur les 48 collèges, campus et écoles spécialisées qui ont reçu le document, 45 ont répondu. En plus de recueillir des informations, le questionnaire visait aussi à sensibiliser à l'existence d'autres handicaps que la surdité, la cécité ou la paraplégie; on voulait aussi signaler l'existence d'autres modes d'intervention que la simple levée des barrières architecturales.

Parmi les recommandations formulées, on peut noter celles-ci: 1. que chaque collège, campus ou établissement spécialisé nomme un répondant au dossier des étudiants handicapés; 2. que les cégeps augmentent le volume d'informations relatives aux étudiants handicapés, à l'intérieur des établissements, dans le réseau et dans le milieu; 3. que chaque cégep se fixe un programme de trois ans pour compléter ses aménagements et adaptations architecturales; 4. qu'on identifie les programmes inaccessibles ou qui posent des difficultés particulières aux handicapés et qu'on tende à remédier à la situation.

Type de document: r

EDUQ 8470827

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES HANDICAPÉS

PRÉSENTÉ PAR

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Membres du comité:
LEBLANC, André E., collège régional Champlain
LEROUX, Jeanne, Fédération des cégeps
DESROSIERS, Pierre, collège de Shawinigan
LAROSE, Denys, collège de Sainte-Foy
LÉGARÉ, Gabriel, collège de Limoilou

Juin 1983

RAPPORT DU COMITE SUR LES HANDICAPES

I- INTRODUCTION

L'intérêt des cégeps pour leurs étudiants handicapés est relativement récent. Ce qui ne signifie pas qu'on ne trouve pas d'étudiants handicapés parmi la clientèle des collèges depuis leur création ni que ces étudiants n'aient pas rencontré de professeurs, de professionnels ou de cadres qui ont pris sur eux de faire en sorte que le passage de ces étudiants au cégep se passe le mieux possible.

Autour de 1975, on voit apparaître au niveau collégial une préoccupation pour les étudiants handicapés: la Direction générale de l'enseignement collégial met à la disposition des collèges certaines sommes pour des travaux d'aménagement visant à réduire les barrières architecturales.

.../

Par la suite et souvent subventionnées via les programmes de recherche, des études font leur apparition dans le réseau.*

Mais il faut attendre l'année internationale des handicapés et l'organisation du mini-sommet de la fin de '81 pour que les collèges se mobilisent collectivement autour de ce dossier et tentent un effort systématique pour que les ressources du collège soient rendues disponibles aux étudiants handicapés.

---

* Ainsi,

Les étudiants handicapés au cégep de Ste-Foy, Mireille Monette-Champoux, 1978, 20 p. et annexes.

Evaluation des besoins des étudiants souffrant d'incapacité sensorielle dans les CEGEP du Québec, Sharon Leslie, cégep de Dawson, juillet 1979, 56 p.

Les étudiants handicapés versus les cours de biologie, Département de biologie du cégep de Limoilou, 1979.

Report on access for the disabled at Vanier, A. Contrino et E. Vincent, juillet 1981, 17 p. miméographiées.

L'étudiant handicapé: vers une meilleure intégration au collège, Bibliographie annotée, Jacques Leboeuf et Lise Breton, CADRE, 1981, 40 p.

Les problèmes de l'étudiant handicapé, guide du professeur, traduction adaptée du fascicule "The College Student with a Disability: A faculty Handbook (1980)", présenté par Lyne Pigeon, d.s.p. et Richard Filion, c.p., cégep de l'Outaouais,
édité par la Direction générale de l'enseignement collégial, février 1982, 28 p.

.../

Au niveau de la Fédération des cégeps, c'est la commission des Affaires étudiantes qui est la première sensibilisée. Un comité de travail intercommissions y est mis sur pied en 81-82 à la suite de la conférence sur l'intégration de la personne handicapée. Lors de cette conférence, le Président de la Fédération des cégeps, monsieur Jean-Noël Tremblay, résume ainsi la situation des collèges:

> *"Les collèges ont besoin d'étudier la situation présente, d'analyser leur interaction avec le citoyen handicapé et d'élaborer les mesures correctives qui s'imposent pour offrir, à tous ceux qui le désireraient et qui en ont les capacités, le bénéfice de la formation collégiale."*

C'est dans cette perspective que le comité pour les personnes handicapées a été formé; il est composé des personnes suivantes:

- André E. LeBlanc, directeur des services aux étudiants, responsable du comité
- Denys Larose, directeur des services aux étudiants
- Pierre Desrosiers, directeur des services administratifs
- Gabriel Légaré, directeur des services éducatifs et pédagogiques
- Henri-Paul Bordeleau et Michel Vincent, L.G.E.C., personnes ressources
- Jeanne LeRoux, Féderation des cégeps, personne ressource.

Il a eu pour mandat:

- d'analyser l'interaction entre la personne handicapée et l'institution afin d'identifier les possibilités et les lacunes existantes:

.../

- de définir, suite à cette analyse, les stratégies d'intervention et de développement appropriées;
- de traiter des dossiers particuliers soumis à son attention et d'aviser en conséquence.

Pour le comité, ce mandat s'est traduit en trois activités principales, soient:

1. La réaction à un projet de cadre administratif — élaboré par la D.G.E.C. — devant régir l'admission et le support pédagogique des étudiants handicapés sensoriels profonds; ce cadre est applicable à deux expériences actuellement en cours aux cégeps de Sainte-Foy et du Vieux Montréal avec des étudiants sourds.

2. La réalisation d'une enquête visant à faire ressortir quelles sont actuellement les réalisations des cégeps dans l'accueil et le support des étudiants handicapés.

3. Le présent rapport constitue la dernière activité du comité. Les membres du comité veulent y faire la synthèse des résultats de l'enquête menée dans le réseau et des réflexions que ces résultats ont suscitées chez eux. Ils veulent enfin formuler des recommandations quant aux prochaines actions à mener.

.../

II- ENQUETE RELATIVE AUX SERVICES OFFERTS PAR LES CEGEPS A LEURS ETUDIANTS HANDICAPES: quelques points saillants.

Au cours de l'été et de l'automne '82, un questionnaire fut élaboré puis distribué dans les cégeps auprès des directeurs des services aux étudiants. Quarante-cinq collèges sur quarante-huit (45/48) collèges, campus et écoles spécialisées ont répondu, ce qui constitue sans doute une marque de l'intérêt des collèges pour ce dossier et sûrement une preuve de la responsabilité des D.S.A.E. à l'égard des travaux menés par leur commission.

L'objectif du questionnaire était, bien sûr, de recueillir des informations sur les réalisations des cégeps mais aussi de créer une certaine sensibilisation autour de deux points principaux:

- l'existence d'autres handicaps en dehors des handicaps majeurs tels la surdité, la cécité ou la paraplégie;
- l'existence d'autres modes d'intervention auprès des étudiants handicapés au-delà de la simple levée des barrières architecturales.

Vous trouverez en annexe le questionnaire d'enquête et les résultats obtenus à chaque question. Il s'agit d'un questionnaire d'exploration dont la validité peut être critiquée. En particulier le manque de précision dans la formulation de certaines questions n'a pas permis un entendement unanime de tous les répondants. Mais dans l'ensemble, cette enquête nous donne un portrait crédible de l'état du réseau collégial, à l'automne 1982, en ce qui a trait à l'accueil et au support des étudiants handicapés.

.../

Deux points en particulier ont attiré l'attention des membres du comité à l'examen des résultats:

a) l'enquête révèle un manque de communications à tous les niveaux;

b) on commence à peine à s'intéresser à d'autres formes de support aux étudiants handicapés que la réduction des barrières architecturales.

a) Manque de communications

Il n'est pas facile de connaître l'existence des étudiants handicapés dans un collège. En effet, les demandes d'admission au cégep ne font aucune mention de l'existence de handicaps. Le service des prêts et bourses détient certaines statistiques à cet égard mais elles sont parcellaires.

Il faut donc que le répondant au questionnaire ait pu dénombrer des handicapés très apparents ou qu'il ait été lui-même impliqué dans le support à un étudiant handicapé pour pouvoir le repérer. Les étudiants handicapés peuvent passer inaperçus dans le collège de même que les actions de support pour faciliter leur passage dans l'institution. Comme le faisait remarquer un membre du comité: *"La main droite ignore ce que fait la main gauche".*

Cette situation qui soustrait les étudiants handicapés à la discrimination et au ghettho a aussi pour effet de laisser les institutions sans orientation , sans politique et sans processus planifié et organisé pour le support à ces étudiants.

.../

Le plus souvent, on assiste ici au règne de la bonne volonté et de l'improvisation. On n'agit que s'il y a une demande et on cherche des solutions à des problèmes particuliers.

Il y a aussi un manque de communications entre les établissements scolaires et entre les collèges et les associations de handicapés. Ainsi, quatorze (14) collèges seulement disent être en contact avec les commissions scolaires régionales de leur territoire en vue d'identifier les étudiants handicapés susceptibles de s'inscrire au collège et six établissements ont des ententes particulières (services, transport, prêt de matériel, etc.) avec des associations pour les handicapés.

Au chapitre de l'élimination des barrières architecturales, il est assez troublant de constater que treize (13) collèges seulement se disent parfaitement ou plutôt accessibles dans toutes les catégories de locaux soumises au questionnaire alors que des programmes de subvention ont été disponibles pour réaliser ces aménagements.

b) Support diversifié

Une chose est de permettre à l'étudiant handicapé d'entrer dans le collège par des rampes d'accès ou tout autre aménagement spécialisé, toute autre chose est de lui permettre de passer à travers le programme qu'il a choisi.

Si trente-six (36) institutions sur quarante-cinq (45) offrent un support physique et technique spécial tel que rampes, toilettes adaptées, ascenseurs, aires de circulation, téléphones adaptés etc., ce nombre tombe à vingt-

.../

sept (27) quand il s'agit de support pédagogique (disponibilité spéciale d'un A.P.I., enregistrement des cours, tutorat, éducateurs interprètes, aménagements de l'horaire, etc.) et à vingt-trois (23) quand il s'agit de support personnel et de structures d'accueil (aide financière, service de placement, programme de plein air, service de transport, etc.).

Ce genre de support nécessite la connaissance des possibilités et ressources techniques qu'un collège seul, face à un étudiant, n'est ni intéressé ni en mesure de se donner. Par contre, l'expertise déjà développée par certains cégeps pourrait être mise en commun et diffusée. On pourrait aussi aborder collectivement l'examen de questions telles que l'adaptation des programmes, des laboratoires, de l'éducation physique et le vaste champ du matériel et de l'équipement spécialisés.

III— RECOMMANDATIONS DU COMITE

Les membres du comité sur les personnes handicapées formulent des recommandations à portée immédiate ainsi que des recommandations d'implantation à moyen terme et des propositions d'études.

A) Recommandations à portée immédiate

1. Que chaque collège, campus ou institut spécialisé nomme un répondant au dossier des étudiants handicapés. En plus d'assurer la coordination des actions déjà menées par le collège en ce domaine,

.../

ce répondant verra à sensibiliser les services et les personnels du collège aux besoins personnels et collectifs des étudiants handicapés inscrits au collège ou aptes à s'y inscrire.

Ce répondant obtiendra un mandat clair de la part du collège et assumera au moins les fonctions suivantes:

a) liaison avec les commissions scolaires, les universités et les associations de handicapés;

b) liaison, sensibilisation, conseil et support auprès des professeurs et autres personnels du collège;

c) sensibilisation et conseil auprès du collège pour tout ce qui concerne le bien-être physique, émotif et scolaire des étudiants handicapés;

d) liaison et support auprès de tout étudiant handicapé du collège.

Actuellement vingt et un (21) collèges ont un répondant au dossier des handicapés. Certains de ces répondants ont été nommés par le collège, d'autres ont pris sur eux d'assumer cette tâche. Il apparaît primordial aux membres du comité que le collège nomme le répondant local et définisse son mandat; par ce geste, le collège marque son implication par rapport à ce dossier et assure les ressources nécessaires à la réalisation du mandat.

.../

La nomination d'un répondant local nous semble la première étape à réaliser et la condition de succès de réalisations ultérieures. La D.G.E.C. pourrait assurer un rôle de coordination en initiant chaque année l'opération désignation d'un répondant et en diffusant cette information.

2. Que chacun des cégeps et les cégeps réunis en Fédération augmentent le volume de la circulation d'informations relatives aux étudiants handicapés, aussi bien à l'intérieur des établissements que dans le réseau et avec le milieu.

Les collèges, par exemple, pourraient adapter leurs programmes d'information et de recrutement pour tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées.

La Fédération des cégeps, pour sa part, pourrait faire paraître dans son Annuaire le nom du responsable du dossier des handicapés pour chaque collège. Les publications Fédé-Réseau et Cégepropos pourraient aussi faire paraître des articles et des informations sur la question des étudiants handicapés.

La Fédération des cégeps pourrait aussi encourager les répondants locaux pour les étudiants handicapés à faire paraître leur propre bulletin de nouvelles.

Enfin, les collèges et leur Fédération pourraient produire et diffuser un document d'information identifiant les possibilités et les limites de chaque institution en regard de l'intégration des étudiants handicapés: barrières architecturales, résidences, transports, programmes scolaires, services

.../

d'accueil et de support, etc.

3. Que le ministère de l'Education produise et diffuse un document regroupant les informations sur tous les programmes gouvernementaux s'adressant aux handicapés.

B) Recommandations à moyen terme

Aménagements

4. Que chaque cégep se fixe un programme de trois (3) ans au cours desquels il verra à compléter ses aménagements et adaptations architecturales de manière à pouvoir recevoir le nombre croissant d'étudiants handicapés qui voudront compléter leurs études collégiales.

A cet effet, une information claire devra être largement diffusée à tous les établissements identifiant les ressources financières et techniques disponibles auprès de la D.G.E.C. ou d'autres services gouvernementaux pour les aménagements physiques.

5. Que d'ici à trois (3) ans tous les cégeps qui disposent de résidences adaptent un certain nombre de chambres ou d'appartements aux besoins des étudiants handicapés.

Actuellement, sur les vingt et un (21) collèges qui offrent des résidences, cinq (5) seulement offrent des chambres

.../

spécialement équipées pour les étudiants handicapés. Pour des étudiants qui n'habitent pas à proximité d'un cégep, la disponibilité ou non de logement adapté peut faire toute la différence entre s'inscrire ou non au cégep.

Etudes

6. Que la commission des Affaires pédagogiques se dote d'un groupe de travail ayant pour mandat d'identifier les programmes inaccessibles ou qui posent des difficultés particulières pour différentes catégories d'étudiants handicapés.

Notre enquête a permis d'identifier près de quarante (40) programmes qui "font problème" selon tel ou tel type de handicap. Notre question ne nous permettait pas, toutefois, de préciser si le programme est inaccessible et pour quelles raisons.

Par ailleurs, il apparaît que tel programme est accessible aux étudiants handicapés dans certains collèges alors qu'il ne l'est pas dans d'autres. C'est pourquoi nous croyons qu'une étude plus approfondie de cette question permettrait à la fois

a) de réduire l'arbitraire dans la fermeture de certains programmes aux étudiants handicapés,
b) d'amorcer une plus grande cohérence dans le réseau quant à l'accessibilité aux différents programmes et

.../

c) de faire connaître les possibilités réelles d'accès aux programmes aux étudiants handicapés.

7. Que la D.G.E.C. et les collèges, au moment de la révision des programmes actuels et au cours du processus d'élaboration de nouveaux programmes professionnels, étudient les implications de ces programmes pour les étudiants handicapés et favorisent, le cas échéant, des mesures d'adaptation.

8. Que la coordination provinciale d'éducation physique étudie la question de l'accessibilité des étudiants handicapés aux cours d'éducation physique et propose des aménagements acceptables.

Notre enquête révèle que les cours d'éducation physique posent problème ou sont inaccessibles aux étudiants aveugles ou mi-voyants, aux étudiants contraints de se déplacer en fauteuil roulant et aux étudiants atteints de handicaps neurologiques.

Par ailleurs, à notre connaissance, au moins trois (3) cégeps (Limoilou, Sainte-Foy et Sherbrooke) offrent à leurs étudiants des cours d'éducation physique adaptés qui pourraient inspirer d'autres expériences dans le réseau.

Evaluation

9. Que, tel que prévu au "cadre administratif régissant l'admission et le support pédagogique des étudiants handicapés sur le plan

.../

sensoriel", soit réalisée une évaluation systématique des expériences d'intégration des étudiants sourds et aveugles aux cégeps de Sainte-Foy et du Vieux Montréal.

Que cette évaluation tienne compte du fait qu'on continue de trouver des étudiants sourds ou mal-entendants dans d'autres cégeps.

10. Que le M.E.Q. réalise une étude de l'impact des étudiants aveugles sur les cégeps et qu'on évalue si ces étudiants reçoivent bien les services et le support nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

RAPPORT PRELIMINAIRE

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX SERVICES OFFERTS PAR LES CEGEPS A LEURS ETUDIANTS HANDICAPES

AUTOMNE 1982

1- Tous les quarante-huit collèges, campus et écoles spécialisées ont répondu sauf:

Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège de Maisonneuve
Collège de Trois-Rivières

4- Cette année, combien d'étudiants handicapés connus sont inscrits dans votre collège et dans quels programmes sont-ils inscrits?

a) étudiants aveugles:

10 collèges avec un total de 17 étudiants(es)

020 sciences
030 sciences humaines
060 lettres
322.03 garderie d'enfants
420 informatique

étudiants mi-voyants

12 collèges avec un total de 17 étudiants(es)

010 sciences
020 sciences
030 sciences humaines
040 sciences humaines
060 lettres
243 électrotechnique
410 techniques administratives
420 informatique

b) étudiants sourds:

6 collèges avec un total de 22 étudiants(es)

010 sciences
030 sciences humaines
040 sciences humaines
140.01 techniques de laboratoire médical
351 techniques d'éducation spécialisée
410 techniques administratives
420 informatique
511.01 arts plastiques
570.01 céramique

...

étudiants mal-entendants

11 collèges avec un total de 32 étudiants(es)

020 sciences
030 sciences humaines
040 sciences humaines
180 techniques infirmières
221 technologie du bâtiment et des travaux publics
243.03 électronique
410 techniques administratives
412 secrétariat
420 informatique
361 théâtre professionnel

c) étudiants contraints à se déplacer en fauteuil roulant

21 collèges avec un total de 44 étudiants(es)

010 sciences
020 sciences
030 sciences humaines
040 sciences humaines
050 arts
060 lettres
180 techniques infirmières
410 techniques administratives
410.03 finance
420 informatique
511.01 arts plastiques

d) étudiants atteints de dysphasie motrice (ex. bégaiement, raucité vocale (sysphonie), difficulté d'évoquer le mot qui convient (aphasie nominale), élocution oesophagienne, ...)

19 collèges avec un total de 29 étudiants(es)

010 sciences
030 sciences humaines
040 sciences humaines
060 lettres
070
231.03
310.01 techniques policières
331
410 techniques administratives
412 secrétariat
268-500 secondaire

.../

e) étudiants handicapés neurologiques atteints par exemple de dysfonction cérébrale légère, de dyslexie, d'aphasie liée au développement, de sysgraphie, de troubles de la mémoire séquentielle.

12 collèges avec un total de 47 étudiants(es)

010 sciences
020 sciences
030 sciences humaines
160 techniques para-médicales
231.03
271.03 minéralurgie
410 techniques administratives
570.04 photographie

f) étudiants atteints de handicaps divers par exemple maladie cardiaque, arthrite, dorsalgie chronique, anémie à hématies falciformes, diabètes, troubles respiratoires, épilepsie.

23 collèges avec un total de 455 étudiants(es)

g) autres handicaps (s.v.p. précisez lesquels.)

14 collèges avec un total de 56 étudiants(es)

paralysie cérébrale
thalidomide
amputés
scoliose
rhumatisme inflamatoire
nanisme
fibrose cystique
hémodialysie rénale
hodgkins
cancer
hypoglysimie
hémophilie
daltonisme
sclérose en plaques
spini bifida
leucémie
syndrome néphrotique
"sickle cell anemia"

5- Votre collège offre-t-il des résidences pour les étudiants?

.../

6- Si oui, combien de chambres sont spécialement équipées pour les étudiants handicapés?

21 collèges offrent des résidences.

5 collèges offrent des chambres spécialement équipées: Sherbrooke, Lennoxville, Bois-de-Boulogne, John Abbott, Matane.

7- Le terrain et les abords du collège sont-ils aménagés en fonction des personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant?

37 institutions ont répondu oui à cette question.

8- Au cours des 5 dernières années, avez-vous réalisé des aménagements physiques de manière à rendre votre collège plus accessible aux étudiants handicapés?

OUI _____ NON _____

9- Si oui, lesquels:

33 institutions ont répondu oui à la question numéro 8-

Le genre d'aménagements physiques:

rampes d'accès
modification de meubles
toilettes
abreuvoirs
portes automatiques
modification d'ascenseurs
plans inclinés
stationnement spécial
modification de téléphones publics
éviers abaissés
casiers adaptés
système de sécurité pour chaises roulantes
modification de laboratoire
installation d'ascenseurs
enlèvement des tourniquets
local de travail pour les handicapés visuels

10- D'où provenaient les fonds qui vous ont permis de tels aménagements? D.G.E.C. — Collège — Autre — précisez....

22 collèges répondent la D.G.E.C.; les aménagements se sont faits souvent dans le cadre d'un projet de rénovation ou de nouvelle construction.

.../

17 collèges répondent en disant de leurs propres budgets;
6 de ces institutions ont aussi eu recours à la D.G.E.C.

3 collèges ont reçu l'aide de fondations externes.

11- Y a-t-il des programmes offerts par votre collège auxquels les étudiants handicapés ne peuvent pas s'inscrire? Ainsi,

a) quels sont les programmes qui font problèmes aux étudiants aveugles ou mi-voyants? (précisez ces programmes)

29 collèges répondent:

110 techniques dentaires
111 techniques d'hygiène dentaire
120 techniques de diététique
130.40
132
140.01 technique de laboratoire médical
140.02 cylotechnologie
141.02 technique d'inhalothérapie et d'anesthésie
147.01 techniques du milieu naturel
160 techniques para-médicale
180 techniques infirmières
190 techniques forestières
210.03 techniques de chimi-biologie
221 technologie du bâtiment et des travaux publics
221.01 technologie d'architecture
221.02 technologie de génie civil
231.03
231.04
233 techniques du meuble et bois ouvré
241 technologie de la mécanique
243 électrotechnique
247.01 technologie de systèmes
251 techniques du textile
260 techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement
280 aérotechnique
280.02 pilotage
310.01 techniques policières
310.02 techniques de correctionnelles
310.03 techniques judiciaires
331
332
393 techniques de documentation
410 techniques administratives
412.01 secrétariat
420 informatique
570.01 céramique
570.06 graphisme
570.04 photographie

.../

b) Quels sont les programmes qui font problèmes aux étudiants sourds ou mal-entendants? (précisez ces problèmes)

28 collèges répondent:

130.40
132
160 techniques para-médicales
180 techniques infirmières
190 techniques forestières
230 techniques du meuble et bois ouvré
231.04
241 techniques de la mécanique
243 électrotechnique
280 aérotechnique
280.02 pilotage
310.01 techniques policières
310.02 techniques correctionnelles
331
332
384.01 technique de recherches psychosociales
412 secrétariat
551 musique professionnelle
561 théâtre professionnel
561.01 interprétation
561.02 production

cours de langues qui se servent d'un laboratoire
cours où l'expression verbale est importante
tous les programmes professionnels (St-Jérôme, Vanier-Snowdon, St-Félicien, Rimouski)

c) Quels sont les programmes qui font problèmes aux étudiants contraints de se déplacer en fauteuil roulant? (précisez ces problèmes)

29 collèges répondent:

130.40
132
133
145 techniques des sciences naturelles
180 techniques infirmières
221.02 technologie du génie civil
233 technique du meuble et bois ouvré
241 technologie de la mécanique
241 technologie de fabrication mécanique
243 électrotechnique
280 aéronautique
280.02 pilotage
310.01 techniques policières
322.02 garderie d'enfants

.../

331
332
412 secrétariat
420 informatique
551 musique
570.04 photographie

cours de cartographie
cours d'éducation physique
cours avec laboratoires
tous les programmes (Hauterive, La Pocatière, St-Laurent, Rivière-du-Loup)
cours et programmes où les handicapés ont de la difficulté à utiliser leurs mains de façon fonctionnelle.

d) Quels sont les programmes qui font problèmes aux étudiants atteints de handicaps neurologiques? (précisez ces problèmes)

17 collèges répondent:

110 techniques dentaires
111 techniques d'hygiène dentaire
180 techniques infirmières
190 techniques forestières
233 techniques du meuble et bois ouvré
241 technologie de la mécanique
243 électrotechnique
310.01 techniques policières

cours qui exigent de la dextérité manuelle
cours avec laboratoires
cours d'éducation physique
techniques médicales
techniques industrielles et mécaniques
tous les programmes (La Pocatière, St-Laurent)
programmes qui exigent une concentration soutenue

e) autre, précisez:

2 collèges répondent:

A Chicoutimi, le programme de pilotage est fermé aux amputés

A F.-X. Garneau le programme de techniques policières n'accepte pas les nains.

.../

12- Comment les étudiants handicapés sont-ils informés des programmes qui leur sont ou non accessibles?

Par des dépliants généraux, des sessions d'information. des tournées, l'information de SRAM et SRAQ, des visites sur les lieux. Six institutions ne fournissent aucune information pour les handicapés.

13- Indiquez dans le tableau ci-après à quels points les aménagements de votre collège sont accessibles aux étudiants handicapés:

		PARFAITEMENT ACCESSIBLES	PLUTOT ACCESSIBLES	DIFFICILEMENT ACCESSIBLES
a) salles de classe	47	25	17	5
b) laboratoires	47	16	12	19
c) résidences	22	5	11	6
d) cafétéria	47	30	11	6
e) plateaux sportifs	44	22	11	11
f) vestiaires, toilettes	47	22	16	9
g) autre (précisez)	3			3

13 institutions sont parfaitement ou plutôt accessibles dans toutes les catégories; 10 institutions se considèrent parfaitement accessibles dans toutes les catégories; 8 de ces institutions sont de nouvelles constructions.

14- Votre collège a-t-il mis sur pied des services spécifiques à l'intention des étudiants handicapés?

a) support physique ou technique: ex. matériel d'orientation, transport spécial, aires de circulation suffisamment larges, rampes d'accès pour les fauteuils roulants, autre appareillage ou outillage spécialisé, etc.

OUI _____ NON _____

Si oui, précisez lesquels:

36 institutions répondent dans l'affirmative:

rampes
ascenseurs
centresd'information
transport interne des handicapés à l'aide d'étudiants
aires de circulation
téléphones adaptés.
toilettes adaptées
ameublement adapté

.../

b) <u>support pédagogique</u>: ex. tutorat, aménagement des programmes, des cours, des examens, éducateurs interprètes, etc.

OUI _____ NON _____

Si oui, précisez lesquels:

27 institutions répondent dans l'affirmative

disponibilité spéciale d'un A.P.I.
éducation physique adaptée
allègement des programmes
enregistrement de cours
photocopie de notes de cours
extension de la période d'examen
tutorat
information aux professeurs
éducateurs interprètes
étudiants moniteurs
aménagement de l'horaire
mathématiques et informatique pour handicapés visuels (terminal en braille)
papier spécial pour prendre des notes de classe
adaptation des travaux de classe pour l'étudiant
transcription en braille
transcription sur bande sonore
budget pour des lecteurs
ententes locales pour emprunt d'appareils spécialisés.

c) support personnel et structure d'accueil: ex. programmes d'aide financière, service de placement, programmes thérapeutiques physique, psychologique, de loisir, etc.

OUI _____ NON _____

Si oui, précisez lesquels:

23 institutions répondent dans l'affirmative

comité des clientèles spéciales
aide financière
service de placement
service de santé
service de pastorale
programme de plein-air
étudiants moniteurs
service de transport
visite d'accueil individuel
activités physiques.

.../

15- Votre collège est-il en liaison avec les commissions scolaires régionales de votre territoire en vue d'identifier les étudiants handicapés susceptibles de s'inscrire au collège?

14 institutions répondent dans l'affirmative

16- Votre collège a-t-il des ententes particulières avec les organismes suivants concernant des services à offrir aux étudiants handicapés? Si oui, précisez quelles sont ces ententes:

a) avec les commissions scolaires:

7 institutions répondent dans l'affirmative

b) avec les associations pour handicapés:

6 institutions répondent dans l'affirmative

c) avec des organismes spécialisés dans le transport des handicapés, la location d'équipement spécialisé ou autre:

5 institutions répondent dans l'affirmative.

17- Lorsque des étudiants handicapés se sont inscrits dans votre collège, quels sont les problèmes particuliers auxquels vous avez dû faire face et quelles solutions avez-vous adoptées?

a) dans le cas des étudiants aveugles ou mi-voyants?

difficulté de suivre les cours nécessitant une représentation graphique
attitude des professeurs
les étudiants handicapés demandent un supplément d'attention
problème de livres en braille
documentation scolaire adéquate
intégration des étudiants aux lieux physiques
matériel et équipement spécialisés
transcription en braille des notes et examens
accompagnement du chien guide
localisation des cases proches des sorties
problème d'évaluation
collaboration pour compléter les notes de cours
endroit à la bibliothèque pour utiliser l'équipement spécialisé
choix de professeurs plus qualifiés auprès des handicapés
rencontres avec les professeurs
révision du choix de cours
déplacement des étudiants aveugles
service de lecture

.../

location de calculatrice parlante
service de dactylographie
étalement du programme d'études
invitation à l'étudiant à informer tous ses professeurs concernant son handicap
information à l'étudiant de nos possibilités d'intervention.

b) dans le cas des étudiants sourds ou mal-entendants?

incapacité pour eux de pénétrer le monde de l'abstraction; orienter ces étudiants vers des programmes plus concrets
ressources d'un interprète
port du micro par les professeurs
enregistrement des cours sur magnétophones
sensibilisation des professeurs touchés
difficulté pour ces étudiants de se faire des amis
présence d'une personne (parenté) qui l'accompagne aux cours pour prendre des notes
programme allégé en nombre d'heures de cours
convaincre le professeur de donner à l'étudiant des notes de cours préalablement
paiement d'une somme supplémentaire aux professeurs pour cours particuliers
non-divulgation du handicap par l'étudiant lui-même.

c) dans le cas des étudiants paraplégiques?

problèmes de sécurité lors des exercices d'incendie
problèmes d'aménagement
circulation intense dans les corridors
ouverture des portes du collège
fournir des clefs pour certains ascenseurs
laboratoires adaptés
hauteurs des tables
transport dans le collège
horaire spéciale pour favoriser le transport publique
prévoir un endroit pour ranger les chaises ou les béquilles près d'une sortie
cours d'éducation physique adaptés
changement d'institution lorsque les barrières architecturales sont trop sévères
local spécial pour études
téléphone à la portée

.../

18. A votre avis, quels sont les principaux problèmes qui se posent à l'intégration des étudiants handicapés au cégep et quelles sont les possibilités auxquelles le cégep peut avoir recours pour régler ces problèmes?

attitude des gens face aux handicapés
les étudiants handicapés solutionnent généralement leurs problèmes par eux-mêmes; ils n'aiment pas qu'on les prenne en charge avant qu'eux-mêmes ne le demandent
sauf pour les handicapés auditifs, l'intégration peut se faire assez bien
accessibilité physique et ressources didactiques appropriées
manque de connaissances en regard des divers handicaps physiques
manque de psycho-pédagogie des professeurs
les malaises, face à l'étudiant handicapé, sont souvent exprimés par une certaine indifférence
participation bénévole des professeurs
les mécanismes d'évaluation
ces élèves ont besoin d'enseignement personnalisé donc il faudrait financer le tutorat des professeurs
l'identification d'avance des étudiants handicapés
les barrières architecturales
manque de fond pour fournir aux handicapés les moyens de suivre normalement les cours
personnes ressources sur place qui peuvent conseiller les étudiants et faciliter leur séjour
beaucoup de manipulations à faire en aérotechnique; risque élevé d'accidents

19- Y a-t-il un répondant dans votre collège pour les étudiants handicapés?
a) qui est-il?
b) quel est son mandat?
c) quelles sont ses ressources?

21 collèges ont un répondant: il s'agit du D.S.A.E. dans sept collèges, de comités dans quatre collèges, du service de santé dans un collège, et de différents individus dans les neuf autres.

Les mandats sont assez semblables: répondre aux besoins, accompagner le cheminement, travailler à l'intégration humaine, apporter un support personnel et technique. A Ste-Foy et au Vieux Montréal, à cause de la situation, les répondants font aussi la coordination du travail des interprètes, etc.

.../

Sauf à Ste-Foy et au Vieux Montréal, les répondants n'ont aucun budget. Les ressources sont limitées à une certaine affectation de temps.